

Commune de SAINT-PEREUSE

58110 SAINT-PEREUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	10	8

Délibération N°07/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi seize février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal BERNIER, Maire.

Convocation : 06 février 2024

**Présents :** Mmes Chantal BERNIER, Brigitte BLANDIN, Marie-Madeleine GROBOST, Mme Alisa BLIJLEVEN, Messieurs : Elie de SAINT PEREUSE, Yann CHATELAIN, Grégoire BAZOT, Gérard GALLOIS

**Absents :** M. Christophe MARCEAU (pouvoir à Mr Yann CHATELAIN), M. Sébastien RESSENCOURT (pouvoir à Mme Chantal BERNIER)

**Secrétaire de séance :** M. Grégoire BAZOT

**Objet : Intégration à la zone tampon de la future Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE)**

Le Parc naturel régional du Morvan élabore sa candidature au label « Réserve Internationale de Ciel Etoilé » comme mentionné dans sa nouvelle Charte - Morvan 2035 « Demain s'invente ici »,

Extraits de la charte :

- **Mesure 17 : « Conforter des sites d'exception »** dont l'un des objectifs est de « s'engager pour la préservation des paysages nocturnes, en visant une reconnaissance par des labellisations (**Réserve Internationale de Ciel Etoilé**).

- **Mesure 20 : « Développer un tourisme durable de nature et de culture »** dont l'un des objectifs est de valoriser le calme, la quiétude et la qualité du ciel nocturne.

Suite à la campagne de mesures de la pollution lumineuse réalisée ces deux dernières années, le Parc naturel régional du Morvan nous invite à faire partie de la zone tampon de la future Réserve Internationale de Ciel Etoilé au regard des caractéristiques de notre éclairage et la qualité de notre ciel.

Pour cela, il convient de nous engager à élaborer un programme d'amélioration de notre éclairage à partir des données fournies par le syndicat d'énergie, partenaire du projet.

Il s'agira notamment pour notre éclairage public de remplacer les sources lumineuses non conformes et d'identifier les actions pour améliorer la qualité de notre ciel aussi bien en coeur qu'en extrémité de nuit. En complément une attention sera portée sur l'éclairage privé (industriel, commercial ...) au regard de la nouvelle réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, la commune de SAINT-PEREUSE

- soutien la candidature du Parc au label « Réserve Internationale de ciel Etoilé »,
- confirme son intérêt à faire partie de la zone tampon de la réserve,
- s'engage à élaborer un programme d'amélioration de l'éclairage public.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

le 19 février 2024

Mme BERNIER Chantal

